

PCDR

Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :
katty.burgeon@esneux.be
Téléphone : 04/380.94.12

1. Approbation du PV de la réunion du 19 décembre 2016

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Approbation du rapport annuel

Un membre se questionne quant à la date de fin de validité du PCDR. Il est précisé que celui-ci se terminera en février 2018.

Le rapport annuel est ensuite approuvé.

3. Fiche 1.1 – Esneux : Etat d'avancement

Madame Iker rappelle qu'à la dernière réunion de la CLDR, les membres avaient opté pour l'option 5 du scénario 2 avec la route située entre les deux immeubles à appartements pour laisser plus de visibilité aux commerces. En effet, rappelons que la CLDR avait marqué son accord pour qu'une surface commerciale soit implantée au rez-de-chaussée de la future Administration communale (avec deux entrées bien distinctes). Madame Iker spécifie que les commerces seront situés sur la façade avant du bâtiment et qu'il est donc préférable de déplacer la route entre la future Administration communale et le bâtiment à appartements (option 1 du scénario 5). Les membres marquent leur accord quant à la nouvelle disposition de la route.

Madame Iker présente ensuite l'esquisse réalisée par SWECO aux membres. Elle précise que la commune a émis le souhait de prévoir un plus grand nombre de places de parking dans les plans. Elle a par ailleurs rencontré Infrabel pour envisager la location du terrain à proximité de la gare afin d'y aménager un espace de parking supplémentaire.

Un membre se questionne quant à la suppression du passage à niveau et de la gare par Infrabel. La présidente rappelle que la commune souhaite maintenir cette gare, élément important du patrimoine architectural de la commune, le plus longtemps possible et qu'elle ne poussera pas à sa suppression.

Présents :

BURGEON Katty
CALVAER Adrien
DEFECHEREUX Daniel
EVRARD Alix, GREOVA
FLAGHOTIER Anne-Catherine
GEORIS Pierre
HAMOIR Philippe
IKER Laura, Présidente
JEGHERS Pierre
LEMAITRE Julien
LEVEQUE Vincent
LIGOT Pierre-Charles
MONAMI Rémi
PEETERS Robert
THOUMSIN Eloïse, GREOVA
VANNI Maurine, GREOVA
WOILLARD Marc

Excusés :

BELLIÈRE François
DETROZ Philippe
LAMALLE Philippe
ROTA Gianfranco

Madame Iker explique ensuite aux membres que la commune a demandé à SWECO de retirer les bâtiments du projet PCDR afin d'en réduire le coût. Ces bâtiments seront réalisés ultérieurement par un promoteur.

Un membre souhaite savoir si la plaine de jeux va être conservée. Madame Iker spécifie qu'une plaine intergénérationnelle sera réalisée.

Enfin, les membres approuvent le plan réalisé par SWECO avec la proposition d'ajout de places de parking supplémentaires et le retrait des deux bâtiments. La demande de modifications a été transmise au promoteur qui dispose de 10 jours pour donner une réponse. Il est convenu de présenter l'avant-projet à la CCATM. Les riverains et commerçants concernés par la zone d'aménagement seront ensuite invités à une réunion de présentation de l'avant-projet. Ce dernier sera finalement présenté à la DGO3 et aux différents pouvoirs subsidiaires.

Un membre souligne que, même si des critiques sont émises par certains citoyens lors de la présentation de l'avant-projet, la commune devra préparer des arguments pour le défendre. En effet, le projet de déménagement de l'Administration communale, même s'il n'est pas vu d'un bon œil par tous, résulte d'une réflexion et d'une étude menées dans le centre d'Esneux qui montrent que ce dernier est de plus en plus déserté par la population. Or, l'Administration communale est un lieu de passage important qui permettra de redynamiser le centre.

Madame Iker précise que la commune a la volonté de déposer le permis d'urbanisme avant la fin de l'année 2017. Il est primordial de respecter les délais imposés par le PCDR. Même si les deux bâtiments ne feront pas partie du projet PCDR, le projet global sera expliqué à la population.

Madame IKER explique qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Delecour, fonctionnaire délégué, qui semble très favorable au projet.

Un membre se demande si l'aménagement d'un mobilier urbain est prévu dans le projet. Madame Iker précise que le projet comprend un plan financier très détaillé qui inclut l'aménagement de bancs, d'une plaine de jeux, de fleurs, etc. Un autre membre souligne l'importance des luminaires. Il est spécifié que des luminaires led dimmables sont déjà en place et que leur intensité est adaptée aux périodes du jour et de la nuit. Des grands mâts seront également prévus pour illuminer la place.

Enfin, il est convenu de trouver une solution pour éviter que certaines voitures occupent de manière continue les parkings du centre. Une idée émise consiste à mettre en place un système de tickets avec ½ heure – 1h de parking gratuit.

Divers

Château Brunsode : l'auberge de jeunesse a été dernièrement reprise par le Centre de Coopération Educative (CCE) situé auparavant à Ferrières.

Monsieur Lemaitre souhaite savoir ce qu'il advient du projet de développement de l'auberge prévu dans le lot 1 du PCDR. Etant donné que le PCDR s'achève en février 2018, il n'est pas envisageable de procéder à une demande de convention pour ce projet.

Il est spécifié que la commune est propriétaire du domaine. Elle a cédé l'endroit via un bail emphytéotique de 35 ans au CCE. Le canon s'élève à 12.000€/ an à moins que des travaux d'amélioration du patrimoine y soient réalisés dans les cinq premières années. Dans ce cas, le canon serait de 1€ symbolique.

En ce qui concerne les écuries, la commune ne sait pas encore ce qu'il en adviendra, tout dépend du projet du CCE.

Passage à niveau à Méry : il est signalé que le signal sonore du passage à niveau de Méry est défectueux. La commune s'engage à le signaler à Infrabel.

La réunion se termine à 20h30.